

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 7 JUILLET 2021



La Semitan, labellisée pour la deuxième année pour ses mesures sanitaires

Une labellisation par l'organisme AFNOR obtenue le 23 juin à 99%

La Semitan a souhaité engager une démarche de vérification des mesures sanitaires qu'elle a mises en place dans le cadre de la crise Covid-19 en 2020. Une première vérification menée par l'AFNOR entre le 29 juin et le 6 juillet 2020 avait confirmé la qualité et l'efficacité des actions conduites par la Semitan pour la sécurisation sanitaire des transports en commun avec l'obtention du label à 98%. En 2021, elle renouvelle sa démarche de vérification et obtient un score de 99% !

En lien avec **Nantes Métropole**, l'entreprise veille tout particulièrement à l'application des mesures de sécurité sanitaire et des principes de précaution dans les transports publics, et notamment le respect de la distanciation physique.

Pour Olivier Le Grontec, directeur Général de la Semitan, « *les enjeux de cette période, et celle de la future rentrée de septembre, sont prioritairement de **restaurer la confiance de nos passagers** dans le contexte de déconfinement et post-épidémique, et de les impliquer dans le respect des gestes barrières. Notre volonté, ajoute-t-il, est de **garantir un transport sanitairesment sûr** pour tous, voyageurs comme conducteurs ou agents de la Semitan et de d'accueillir l'ensemble de nos passagers, grâce à un réseau qui fonctionne maintenant en offre nominale.* »

• L'objectif du label AFNOR

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'AFNOR a établi un nouveau dispositif de vérification / inspection de l'application des mesures barrières déployées dans les locaux professionnels mais aussi les lieux accueillants du public. Ce dispositif permet de faire vérifier par une tierce partie la conformité d'application des mesures barrières déployées (prévues au plan de reprise d'activité) et de communiquer cette conformité à nos principales parties prenantes (clients, salariés, organisations syndicales, partenaires institutionnels,) afin de les rassurer sur les conditions sanitaires des transports et ainsi leur donner confiance pour les utiliser.





L'objectif de ce dispositif est donc de vérifier et d'afficher que le fonctionnement du réseau répond aux exigences de sécurité sanitaire.

• Le déroulé de la vérification

La vérification des mesures sanitaires COVID-19 s'appuie sur un référentiel établi à partir des meilleures pratiques disponibles en matière de prévention du risque de propagation du virus. Déclinable par secteur d'activité, ce référentiel s'appuie sur les fiches de la DGT (Direction Générale du Travail) et autres documents sectoriels. Elle est réalisée sur site et a pour but de s'assurer du déploiement des mesures sanitaires dans toute l'organisation et de l'adoption de réflexes et comportements appropriés.

Le référentiel Mesures Sanitaires COVID-19, qui comprend une centaine de critères dont 28 rédhibitoires pour l'obtention du label, est scindé en 4 parties :

- Préparer : planifier la continuité de l'activité
- Réaliser : déployer les mesures sanitaires
- Vérifier : assurer le suivi des mesures sanitaires
- Actualiser : mettre à jour et améliorer son dispositif sanitaire

Pour la Semitan, l'audit a eu lieu du 21 au 23 juin 2021 et a concerné l'ensemble des services en contact direct avec la clientèle (l'exploitation, le service Proxitan, le département sécurisation du réseau et l'Espace Mobilité de Commerce), ainsi que tous les services supports fortement mobilisés par l'adaptation de l'offre, la mise en place des mesures de protection sanitaire et le dispositif d'information déployé pendant cette période de crise sanitaire. Les vérifications ont été faites sur un échantillonnage représentatif de lignes du réseau Tan et de 4 sites de production et d'exploitation.

• Les résultats : une labellisation obtenue à 99%

Avec un résultat global de 99%, la Semitan obtient son label pour une durée d'un an. Les points forts de cette année qui ont permis ce résultat sont :

- Des progrès significatifs dans le déploiement et l'appropriation du dispositif sanitaire par l'ensemble des salariés.
- L'agilité et l'adaptabilité des équipes face aux évolutions du dispositif sanitaire. La persévérance et l'exemplarité restent nécessaires dans le cadre d'un service public et sont la clé de succès pour que le voyageur respecte lui-même ce dispositif.
- Une communication présente et réactive, s'adaptant en permanence aux évolutions sanitaires.



—○ La surveillance du dispositif avec notamment la mise en place de mesures qualité de service et la réalisation d'audits « respect des consignes sanitaires » auprès des équipes Semitan, des prestataires de nettoyage et des sociétés affrétées.

• Les mesures pérennes sur le réseau Tan

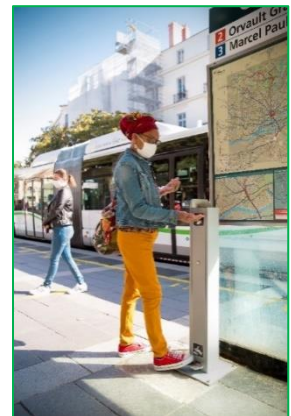
—○ Le port du **masque reste obligatoire** dans les transports publics et l'Espace Mobilité de Commerce dès l'âge de 11 ans.



—○ Le respect de la **distanciation** physique dans la mesure du possible sur les quais, aux stations, aux arrêts et à bord des véhicules. Ouverture automatique des portes. Marquage au sol dans certaines stations (Gare, Commerce, etc.).

—○ La présence de **distributeurs de gel hydroalcoolique** dans les tramways, les véhicules des lignes busway et chronobus, ainsi que tous les bus articulés et les véhicules Proxitan.

—○ La présence de bornes de gel hydroalcoolique sur les quais de 10 pôles d'échanges : Commerce, Pirmil, Gréneraie, Bellevue, Beauséjour, Haluchère, Neustrie, Vertou, le Cardo, Gare Maritime.



—○ Protection sanitaire des valideurs des cartes Libertain **via un film virucide**.

—○ Dispositif de **séparation du conducteur et des passagers** (cabine fermée dans le tramway, vitre ou séparation en polycarbonate, ou port du masque par le conducteur si aucun dispositif, dans les bus). La vente à bord est de nouveau possible **avec le rendu de monnaie** depuis le 21 juin 2021.

—○ **Une désinfection quotidienne** de tous les bus et tramways est opérée.

—○ Désinfection quotidienne avec du produit virucide des **points de contact des stations** des lignes 1, 2, 3 et 4 (montants, bancs, distributeurs de titres, etc.).

—○ Entretien renforcé des systèmes de ventilation des véhicules.



—○ Présentation de la Semitan

La Semitan est une SEM (société d'économie mixte) détenue à 65% par Nantes Métropole et 35% par des acteurs privés (Transdev, Caisse d'Épargne, CCI, associations). Liée par un contrat de délégation de service public avec Nantes Métropole, la Semitan exploite le réseau de transport en commun de l'agglomération nantaise. Elle est également mandatée pour construire, rénover et sécuriser le réseau. Elle est aussi en charge de la coordination de toutes les mobilités de l'agglomération nantaise. Elle emploie à ce jour 2120 salariés dont 1400 conducteurs. www.semitan.fr

Contact presse / Photothèque Semitan : Murielle Bréheret - 02 51 81 71 22 - mbreheret@semitan.fr